

**Commission Paritaire Locale Pharmaciens du 13 octobre 2016 – CPAM de Haute-Savoie
Relevé de décisions**

Etaient présents :	<p>Section professionnelle M. PEYTAVIN Joël (FSPF) M. FASQUELLE Pierre (FSPF) M.PRADELLE François (FSPF) M. BRAISE Karl (FSPF) M. PIOT Antoine (FSPF) M.VIRON Thierry (FSPF) M. COTTIN Philippe(USPO)</p> <p>Section sociale</p> <p>CPAM</p> M.CHAZAUD Alain Mme DAHOUTIA Esméralda M.SELVESTREL Olympio Dr VERMOREL Bernard <p>MSA</p> M.CARROUX ANDRE Dr MARCHAND Laurence <p>Participants</p> Mme MARINI Pamela (CPAM) Mme DURAND SOBASZEK Lara (CPAM) MME BAHLOUL Pauline (CPAM) Mme MASSONNEAU Fabienne (CPAM) M.MORISSET Pascal (CPAM) M.ICARD Jean François (conseiller technique pharmacien)
Etaient excusés :	Mme MANENT (RSI) Mme CABOT Sandrine (CPAM)
Pouvoir :	Mme MANENT donne pouvoir à Mme DAHOUTIA.

Ordre du jour.	<p>1. Approbation du PV du 28 avril 2016.</p> <p>1 bis Modification de la section professionnelle.</p> <p>2. Statistiques des dépenses. (Section sociale)</p> <p>3. Point sur les génériques. (Section sociale)</p> <p>4. Tests de diagnostic rapide des angines à streptocoques : possibilité de prise en charge pour les pharmaciens par la CPAM ? (Section professionnelle)</p> <p>5. Campagne de vaccination anti-grippale 2016/2017. (Section sociale)</p> <p>6. L'interrogation en ligne sur ameli.fr des droits des assurés à partir des logiciels de gestion d'officine est-elle opposable ? (Section professionnelle)</p> <p>7. Point sur la télétransmission, le déploiement de SCOR. (Section sociale)</p> <p>8. Déploiement du téléservice PGarde Pharmaciens en Haute-Savoie. (Section sociale)</p> <p>9. Questions diverses.</p>
	M.SELVESTREL, président de la section sociale et président de la commission ouvre la séance.
Sujet/questions	Débat/observations/décisions
1. Approbation du compte rendu du 28 avril 2016.	<p>Deux corrections à effectuer :</p> <p>M.COTTIN représente l'USPO et non la FSPF.</p> <p>M.PIOT représente l'UNPF et non l'USPO.</p> <p>Les corrections apportées, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.</p>
1 bis. Modification de la section professionnelle.	<p>Suite aux résultats de l'enquête de représentativité menée auprès des organisations syndicales représentatives des pharmaciens d'offices, une nouvelle répartition des sièges au sein de la section professionnelle doit avoir lieu.</p> <p>Après concertation, les membres de la section professionnelle annoncent que M.PIOT Antoine représentera désormais la FSPF. En conséquence la répartition est la suivante :</p> <p>6 sièges pour la FSPF et 2 sièges pour l'USPO.</p> <p>M. COTTIN annonce l'arrivée de Mme CREBASSA Corinne comme membre titulaire représentant l'USPO.</p> <p>La composition de la CPL est la suivante :</p>

	Section professionnelle		Section sociale	
	M. BRAISE Karl (FSPF)	Titulaire	Mme CABOT Sandrine	Titulaire
M.VIRON Thierry (FSPF))	Titulaire	Mme DAHOUTIA Esmeralda	Titulaire	
M. FASQUELLE Pierre (FSPF)	Titulaire	M.SELVESTREL Olympio	Titulaire	
M. PEYTAVIN Joël (FSPF)	Titulaire	Dr VERMOREL Bernard	Titulaire	
M. PRADELLE François (FSPF)	Titulaire	M. CARROUX André	Titulaire	
M.PIOT Antoine (FSPF)	Titulaire	Dr MARCHAND Laurence	Titulaire	
M. COTTIN Philippe (USPO)	Titulaire	Mme MANENT Elsa	Titulaire	
Mme CREBASSA Corinne (USPO)	Titulaire	M.CHAZAUD Alain	Suppléant	
Mme JACQUART Catherine (FSPF)	Suppléant	M.LAURENT Jean-Michel	Suppléant	
Mme REME Caroline (FSPF)	Suppléant	Dr DRUGE Jean- Marie	Suppléant	
Mme CURTELIN Elisabeth (FSPF)	Suppléant	Dr BONHOMME-BARRAL Audrey	Suppléant	
Mme BRILLANT Catherine (FSPF)	Suppléant	M. MOLLAZ Romain	Suppléant	
Mme LAPUJADE Nathalie (FSPF)	Suppléant	Dr JACQUEL Didier	Suppléant	
M. LIMARE Bernard (USPO)	Suppléant	Mme GODARD Alice	Suppléant	
Mme DUPRONT Isabelle (USPO)	Suppléant		Suppléant	
	Suppléant		Suppléant	

2. Statistiques des dépenses.

Mme DAHOUTIA présente les statistiques (annexées au PV).

Statistiques des dépenses du régime général au mois de mai 2016.
La caisse primaire a remboursé 676 668 768 € euros tous risques confondus. L'évolution est de +7.7 %, pour le département, +5.1% pour la région et +3.5 % pour la France.
Le montant des soins de ville est de 296 225 463 €, avec une évolution de +9.4% pour le département.

A la demande de M.PIOT, M.CHAZAUD explique que l'intégration des frontaliers représente 12.9% d'augmentation du nombre d'affiliés en Haute-Savoie pour environ 1.5% d'assurés en plus au niveau national.

Chiffres de la profession au mois de décembre 2015.
Le montant présenté en base de remboursement est de 223 502 728 € avec une évolution de 3.3%.

Suivi des objectifs de maîtrise médicalisée au mois de juin 2016.
Mme DAHOUTIA explique que ces chiffres sont désormais présentés en montant d'économie attendu et non plus en montant comparé.
Dans le bloc 1 (médicaments principalement prescrits en médecine générale) les antibiotiques par exemple, l'objectif local en économie attendue est de 0.06 millions d'euros, or l'objectif n'est pas atteint (-0.06 million d'euros). Cependant lorsque l'on neutralise les données relatives aux frontaliers ces mêmes chiffres passent au vert.

M.CHAZAUD ajoute que l'impact des frontaliers aura un effet report jusque fin 2016.

	<p>M.CHAZAUD rappelle par ailleurs les modalités de facturation en accident pour un frontalier. Dans ce cas la carte vitale ne doit jamais être utilisée, cependant l'information a du mal à être appliquée ce qui aura un impact certain en 2016 (vérifiable comparativement aux années 2014 et 2015).</p> <p>M.PEYTAVIN revient sur les chiffres de la LPP, qui d'après lui ne reflètent pas la réalité car dans ces chiffres les prescriptions hospitalières sont délivrées en officine de ville ce qui augmentent ces chiffres, d'autant que les hôpitaux ne diminuent pas pour autant leur coût au contraire des officines.</p> <p>A propos des déserts médicaux, le Dr VERMOREL explique que, plus que la pénurie de médecins, il faut réaliser que les mentalités ont changé et qu'il y a toute une réflexion à faire qui pour le moment n'a pas abouti. La nouvelle convention médicale prévoit un panel de contrats pour aider à l'installation dans les zones fragiles.</p>
<p>3. Point sur les génériques.</p>	<p>Mme DURAND SOBASZEK, responsable du service APS (Accompagnement des Professionnels de Santé) qui comprends les Délégués d'Assurance Maladie et les Conseillers Informatiques Services, commente un diaporama qui sera annexé au PV.</p> <p><u>Point sur les génériques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - taux de génériques pour la Haute-Savoie au mois de mai 2016: 82.1%, - taux national au mois de mai 2016 : 83.2%, <p>Atteinte des objectifs conventionnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau national l'objectif conventionnel est atteint pour 7 molécules. - CPAM 74 : l'objectif est atteint pour 11 molécules dont les 7 atteints au niveau national. <p>Au mois de juin 2016, la Haute-Savoie est le département au taux le plus faible de la région, mais sa progression est parmi les meilleures (106 pharmacies ont un taux entre 81% et 86%, 3 pharmacies un taux inférieur à 75%).</p> <p>Les résultats par commune montrent que 31 communes ont un taux de génériques inférieur à 81%. Des plans d'actions ont donc été prévus. Ces actions sont consultables diapo 9.</p> <p>M. CHAZAUD demande l'accord de la section professionnelle pour recevoir en comité technique les 3 pharmacies dont le taux est inférieur à 75%. La section professionnelle donne son accord pour cette action.</p> <p>Pour la tenue du comité, M.CHAZAUD sollicite 3 représentants de la section professionnelle. Une fiche détaillée sera préparée. La tenue de ce comité est prévue au mois de novembre.</p> <p>L'autre action envisagée est d'envoyer un courrier aux patients et aux médecins traitants en ciblant les patients de pharmacies d'Annecy ayant un taux, toutes boîtes, inférieur à 80%.</p> <p>M.CHAZAUD présente, pour avis, à la section professionnelle, un modèle de courrier à destination des assurés.</p>

	<p>Il propose d'envoyer la lettre à M.COTTIN et à M.PEYTAVIN pour validation. La lettre sera cosignée par le médecin chef.</p> <p>Concernant les médecins, M.ICARD suggère une mention spécifique sur l'ordonnance telle qu'une case à cocher indiquant la mention NS qui serait suivie du paraphe du médecin.</p> <p>M.FASQUELLE demande à quel taux on arriverait si les pharmacies d'Annecy étaient neutralisées.</p> <p>Cette demande sera étudiée pour la prochaine CPL.</p> <p>Mme DURAND SOBASZEK présente ensuite un diaporama sur la situation ROSP 2015 et sur les campagnes DAM :</p> <p><u>Génériques</u> -nombre de pharmacies rémunérées : 232 -rémunération totale : 1 100 046.58 €</p> <p><u>AVK :</u> nombre de pharmacies rémunérées : 25 -rémunération totale : 5360 €</p> <p><u>Asthme</u> nombre de pharmacies rémunérées : 1 -rémunération totale : 40 €</p> <p><u>Campagnes DAM :</u> -3 campagnes en 2016 avec un total de 640 visites.</p>
<p>4. Test de diagnostic rapide des angines à streptocoques : possibilité de prise en charge pour les pharmaciens par la CPAM.</p>	<p>M.FASQUELLE rappelle que ces tests sont disponibles en pharmacie, il souhaiterait une prise en charge pour les officines au même titre que les médecins. Les tests pourraient être effectués en pharmacie ce qui éviterait une visite chez le médecin.</p> <p>M. le Dr VERMOREL répond que le médecin pratique un examen clinique, il ne pense pas que les pharmaciens soient habilités à faire cela.</p> <p>M.ICARD précise que l'amplitude horaire des pharmacies est plus importante que celle des cabinets médicaux, les officines pourraient jouer alors un rôle non négligeable dans les endroits privés de médecins.</p> <p>M.CHAZAUD suggère de faire remonter cette demande au national.</p>
<p>5. Campagne de vaccination anti-grippale 2016/2017.</p>	<p>M.CHAZAUD explique que M.MORISSET, ancien responsable du service DAM, est à présent responsable du département prévention.</p> <p>M.MORISSET présente un diaporama qui sera annexé au PV. Le message fort de la campagne est le nombre d'hospitalisation dus au virus de la grippe.</p>

	<p>La Haute Savoie est toujours en retrait dans le pourcentage de vaccination avec un taux de 42.6% contre 48.3% pour le national.</p> <p>M. MORISSET présente les diverses actions de communication envers les divers publics (médecins, assurés...).</p> <p>L'objectif pour cette campagne est d'atteindre les 52% de taux de vaccination.</p> <p>M.FASQUELLE fait remarquer que sur le flyer à destination des assurés il est seulement noté d'en parler au médecin, sans aucune référence au pharmacien qui est pourtant un acteur clé.</p> <p>M.BRAISE indique que beaucoup de patients souhaiteraient que les pharmaciens puissent vacciner contre la grippe.</p> <p>M.CHAZAUD répond que cela n'est pas prévu pour le moment.</p> <p>M.VIRON demande ce qu'il faut faire en cas de perte du bon de vaccination. Mme DURAND SOBASZEK répond qu'il peut être réédité.</p>
<p>6. L'interrogation en ligne sur ameli.fr des droits des assurés à partir des logiciels de gestion d'officine est-elle opposable ?</p>	<p>La section professionnelle s'interroge quant à la garantie de paiement lorsque les droits des assurés ne sont pas à jour au moment de la consultation des droits.</p> <p>M.CHAZAUD répond que si l'assuré a des droits au moment de la facturation et que le pharmacien est en mesure de le prouver par un imprimé écran par exemple, la CPAM pourra procéder au paiement, toutefois cela reste des cas à la marge.</p>
<p>7. Point sur la télétransmission et le déploiement de SCOR.</p>	<p>Mme DURAND présente un diaporama (annexé au PV).</p> <p>Au mois d'août 2016 la profession atteint un taux de télétransmission de 97.48%.</p> <p>Elle rappelle quand utiliser le mode dégradé et quelles sont les pièces justificatives à fournir avec SCOR et sans SCOR. Sur 226 officines 224 ont adhéré à SCOR.</p> <p>Mme BAHLOUL présente la diapo 7 sur les substituts nicotiniques, elle précise que si le substitut remboursable est facturé sur une feuille de soins papier il faut préciser « substitut remboursable » sur la feuille de soins. A défaut cela ressort en PHN.</p>
<p>8. Déploiement du téléservice PGarde pharmaciens de Haute-Savoie.</p>	<p>Mme DAHOUTIA présente un diaporama. Le déploiement est en cours (cf. carte du déploiement jointe). Pour le département les tests auront lieu au mois de novembre et le démarrage en décembre. Mme DAHOUTIA prendra contact avec M.PEYTAVIN, volontaire pour la phase de test.</p> <p>M.PEYTAVIN témoigne d'une patientèle en difficulté dont les cas ont été signalés.</p> <p>Mme DURAND SOBASZEK indique qu'il existe effectivement la ligne d'urgence et précarité (LUP) qui est un service ouvert aux médecins et pharmaciens du département. Ces derniers peuvent faire un signalement si</p>

	l'assuré rencontre des difficultés pour accéder aux soins (dossier bloqué, droits non actualisés). Le n° de cette ligne est le 04.56.49.60.78. Il faut toutefois l'accord du patient, le coordinateur contacte ensuite l'assuré.
9. Questions diverses.	<p><u>Caquos (contrat qualité de l'offre de soins) médicaments</u> : Mme DAHOUTIA explique qu'il s'agit de contrats tripartites signés pour 3 ans entre la CPAM, l'ARS et certains établissements ciblés. Les établissements concernés s'engagent sur une évolution du poste médicament et LPP. Si l'objectif est atteint l'établissement perçoit un intéressement sinon il écope d'une pénalité.</p> <p><u>Ligne dédiée du service médical</u> : M. le Dr VERMOREL rappelle le n° de la ligne dédiée du service médical pour les professionnels de santé : 0811.709.720.</p> <p><u>Orthèses</u> : un patient de la Clinique Générale a été appareillé avec 2 orthèses dont il a reçu la facture de Vivalto (fournisseur implanté dans la Clinique) sans pour autant avoir eu le choix du fournisseur ni voir d'ordonnance. Le fournisseur a envoyé la facture à la CPAM qui a remboursé en tiers-payant. M.CHAZAUD demande si l'assuré est prêt à témoigner, M.FASQUELLE répond que oui.</p> <p>La caisse va étudier le témoignage et l'action éventuelle qui pourrait être mise en place à l'encontre du fournisseur.</p>

La séance est levée à 17 heures 15.

Prochaine CPL le 13 avril 2017 à 14h30

Le Président

Le Vice-président

M.SELVESTREL Olympio

M. PEYTAVIN